

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Pour publication immédiate

8 février 2010

ÉFAI

Index AI : EUR 62/002/2010

Ouzbékistan : une artiste poursuivie pour diffamation et outrage

Amnesty International est préoccupée par les charges de diffamation et d'outrage qui ont été retenues contre Oumida Ahmedova, une journaliste et documentariste de premier plan dont l'œuvre rend compte de la vie quotidienne en Ouzbékistan. Une audience doit avoir lieu le 9 février devant le tribunal du district de Mirabad, dans la capitale, Tachkent. Si elle est déclarée coupable, Oumida Ahmedova risque d'être condamnée à une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement. En cas de condamnation, Amnesty International la considèrerait comme une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. L'organisation exhorte les autorités ouzbèkes à abandonner les charges retenues contre elle.

Les charges sous le coup desquelles Oumida Ahmedova se trouve renvoient à des photos et à un documentaire que les autorités ouzbèkes considèrent comme diffamatoires et insultants pour le peuple ouzbek et ses traditions.

En 2007, Oumida Ahmedova a publié, avec l'appui de l'ambassade de Suisse à Tachkent, une série de photos intitulée « Des hommes et des femmes – de l'aube au crépuscule », qui portait sur les inégalités entre hommes et femmes en Ouzbékistan. En 2008, elle a réalisé un documentaire, « Le fardeau de la virginité », qui explorait l'obligation traditionnelle faite aux femmes de prouver leur virginité le soir de leurs noces, et qui n'a pas encore été présenté au grand public.

Oumida Ahmedova a appris que des investigations étaient menées sur son travail et celui de ses collègues le 17 novembre 2009, lorsqu'un enquêteur l'a fait venir au poste de police de Tachkent pour recueillir son témoignage. Le 16 décembre, elle a été convoquée au Service des Affaires intérieures, à Mirabad, où il lui a été notifié qu'une information pour diffamation et outrage avait été ouverte sur son travail documentaire, à la suite d'une plainte de l'Agence ouzbèke de presse et d'information, et qu'elle n'était plus considérée comme un témoin, mais comme un suspect.

Le 13 janvier 2010, Oumida Ahmedova s'est vu présenter les conclusions d'un « groupe d'experts » chargé par le bureau du procureur général d'analyser ses photos et son documentaire. Ce groupe, apparemment composé de psychologues ainsi que de spécialistes en matière de religion, de propagande et de spiritualité, ne comportait aucun expert en droits humains ni en questions de genre. Après avoir étudié la série de photos et le documentaire, le « groupe d'experts » a estimé que celui-ci portait préjudice à l'image du pays, dénigrait ses traditions et constituait une atteinte à ses valeurs spirituelles et morales. De plus, il a jugé qu'Oumida Ahmedova n'avait cherché qu'à montrer « les aspects sombres de la vie en Ouzbékistan » dans sa série de photos et il a recommandé l'interdiction de la diffusion de son œuvre auprès du public.

Le 23 janvier, en vertu des articles 139 et 140 du Code pénal ouzbek, Oumida Ahmedova a été inculpée de diffamation et d'outrage sur la base de l'analyse de l'Agence ouzbèke de presse et d'information et des conclusions du « groupe d'experts ». Une audience doit avoir lieu le 9 février devant le tribunal du district de Mirabad, à Tachkent.

Amnesty International considère que les charges retenues contre Oumida Ahmedova constituent une violation de son droit à la liberté d'expression, qui est inscrit dans l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), instrument auquel l'Ouzbékistan est partie. De plus, l'organisation craint que la procédure pénale engagée contre Oumida Ahmedova ne vise à intimider d'autres artistes qui travaillent sur les pratiques traditionnelles discriminatoires à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Complément d'information

Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que la liberté d'expression continue à reculer en Ouzbékistan et que des défenseurs des droits humains, des militants de la société civile ou de l'opposition et des journalistes indépendants sont toujours pris pour cibles dans ce pays, ce qui crée un climat de peur au sein de la société civile. En 2009, au moins quatre de ces porte-parole de la liberté d'expression ont été condamnés à de longues peines de prison à l'issue de procès iniques, tandis que d'autres ont été condamnés à de courtes périodes d'incarcération, battus ou accusés d'avoir porté atteinte à la réputation du pays.

/FIN